



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2023 06 07**

OBJET :

**Voirie communale : demande de subvention au titre des amendes de police**

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nadine Ezingoard, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli et Mme Malika Vannucci.

Etaient excusés : Mme Kareen Woignier et M. Christophe Céragliari.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil que le Département a la charge de répartir une enveloppe de crédits au titre des amendes de police relatives à la circulation routière, et qu'il lui revient d'affecter cette dotation aux communes de moins de 10 000 habitants pour la mise en œuvre de travaux répondant aux prescriptions des articles R 2334 – 11 et 12.

Dans ce cadre, il propose de déposer auprès du Département une demande de subvention, pour l'aménagement du débouché du chemin de Leuze sur la RD 115 voisin du nouvel EHPAD, à hauteur de 30% du coût des travaux d'un montant de 100 000,00 euros HT.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Sollicite** du Département, au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière, une subvention de 30 % du coût prévisionnel du programme de travaux portant sur l'aménagement du débouché du chemin de Leuze sur la RD 115, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	100.000,00 € HT
Subvention Département (amendes de police) :	30.000,00 €
Autofinancement :	70.000,00 €

*Nombre de conseillers en exercice : 29*  
*Nombre de présents : 23*  
*Nombre de votants : 27*

*Pour : 27*  
*Contre : 0*  
*Abstentions : 0*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230626-20230607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication : 27/06/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE